



Compte rendu des CTL du 6 octobre et CHSCT du 14 octobre 2022

Ces deux instances étaient réunies une dernière fois avant leur suppression définitive en fin d'année 2022 suite à la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Une disparition regrettable dans un contexte où les restructurations qui ont bouleversé les organisations de travail, modifié la nature des relations aux usagers, fragilisé les conditions de travail des agent·e·s n'ont toujours pas été analysées, tant au niveau national qu'au niveau local.

Dans ce contexte particulier, les élu·e·s de Solidaires Finances Publiques 35 ont choisi d'utiliser ces temps institutionnels pour faire entendre leur voix et pour exprimer quelques-unes de leurs revendications.

À l'ordre du jour de ces deux dernières réunions figuraient d'une part la présentation des ultimes opérations du nouveau réseau de proximité (NRP) et d'autre part, la présentation du programme annuel de prévention en conclusion de la campagne d'évaluation des risques professionnels 2022.

Pour chacune de leur participation, les représentant·e·s de Solidaires Finances Publiques 35 ont rappelé en préalable leur opposition au démantèlement des services des Finances Publiques et à l'affaiblissement des missions, ont dénoncé l'augmentation des risques professionnels liée aux restructurations et exigé un bilan des réorganisations de services. Des critiques et observations qui ont été déclinées au travers des différents points abordés lors de ces instances.

➤ **Sur les opérations NRP**

Les représentant·e·s de Solidaires Finances Publiques 35 ont répété inlassablement la nécessité de faire une pause dans les restructurations et de procéder à un bilan des réorganisations de services. Un état des lieux spécifique au déploiement du nouveau réseau de proximité mais qui doit également inclure l'analyse des conséquences de l'introduction des nouvelles formes et méthodes de travail dans le fonctionnement et l'exercice des missions des services restructurés (mise en place du télétravail, utilisation de l'intelligence artificielle...).

Sur la conduite des projets, il a une nouvelle fois été demandé que les agent·e·s soient réellement concerté·e·s en amont des réorganisations afin de tenir compte de leurs attentes et de leur connaissance du travail réel. Une méthode à mettre en œuvre à l'instar de l'accompagnement réalisé par l'agence nationale d'amélioration des conditions de travail (ANACT) au SGC de Fougères pour une meilleure prise en compte du télétravail sur l'équilibre du collectif de travail.

De la même manière, une meilleure information des agent·e·s est indispensable pour qu'un véritable échange sur la définition des projets soit possible.



À titre d'exemple, il est incompréhensible que dans le cadre du transfert de la mission hospitalière de la trésorerie de Dinan vers la trésorerie de Saint Malo, le nombre d'emplois transféré ne soit pas encore déterminé !

Enfin, en matière d'accueil du public, les disparités et les inégalités en matière d'accès à l'offre numérique proposée par la DGFIP doit conduire à une analyse de la qualité du service rendu à l'usager afin de remettre l'accueil physique au centre des réflexions de l'exécution des missions de service public.

➤ **Sur le tableau de bord de veille sociale (TBVS) et le rapport d'activité**

Si les représentant·e·s de Solidaires Finances Publiques 35 ont jugé positivement la prise en compte des opérations liées à la mise en œuvre du NRP dans le tableau de bord de veille sociale, elles et ils ont surtout relevé qu'une analyse globale des effets du NRP sur les conditions de travail faisait défaut. Comme explicité par ailleurs, la réflexion à engager doit permettre d'apprécier, de manière méthodique, comment les restructurations ont modifié l'organisation du travail, les charges de travail et les relations professionnelles pour apporter les corrections nécessaires à ces évolutions contraintes.

Une réflexion qui doit aussi intégrer l'étude de l'impact des nouvelles formes de travail (télétravail, travail à distance) sur l'équilibre et le fonctionnement des collectifs de travail. Pour illustrer leurs propos, les représentant·e·s de Solidaires Finances Publiques 35 ont insisté sur le développement du tutorat en matière de formation professionnelle. Un dispositif à renforcer dans un contexte de fort renouvellement des effectifs, de développement du télétravail et du travail à distance mais à la condition de favoriser les vocations de tuteurs. Une mission qui doit être prise en compte dans la définition des objectifs des agent·e·s volontaires.

➤ **Sur le programme annuel de prévention**

S'agissant de la présentation du programme annuel de prévention, les représentant·e·s de Solidaires Finances Publiques 35 ont formalisé leur avis en reprenant l'ensemble des remarques et observations exprimées au cours de l'année écoulée.

D'une manière générale, les agent·e·s sont insuffisamment associé·e·s à la définition et à l'expérimentation des actions de prévention susceptibles de répondre aux situations d'exposition recensées dans le document unique.

Les actions à mettre en œuvre pour prévenir les risques liés aux restructurations et aux innovations technologiques sont quasi inexistantes. C'est ainsi que les risques émergents consécutifs aux évolutions législatives, à l'adoption de nouvelles méthodes et formes de travail, à l'introduction de nouvelles organisations de travail ou au déploiement de nouvelles applications de travail restent insuffisamment analysés.

De ce point de vue, l'accompagnement proposé par l'ANACT à la Drfip 35 sur l'impact du télétravail pour les missions d'accueil, le positionnement managérial et l'équilibre des collectifs de travail doit servir d'exemple. Cette étude a en effet permis, par une nouvelle approche des situations de travail et une meilleure concertation des agent·e·s, de mettre en œuvre des mesures de prévention pour préserver la cohésion du collectif de travail, mais a également permis d'améliorer l'organisation du service avec l'adoption d'une charte de fonctionnement partagée par toutes et tous.

Mais ces réflexions ne doivent pas occulter la nécessité de procéder prioritairement à l'analyse des évolutions des organisations de travail liées aux restructurations et évolutions numériques afin d'effectuer les ajustements nécessaires le plus rapidement possible. Un bilan des restructurations doit être mené dans chacun des services concernées. Dans ce cadre, il faut donc éviter de multiplier inutilement les évolutions et réfléchir aux modes d'organisations qui « favorisent » la santé au travail plutôt que ceux qui la dégradent et qui présentent un risque.



VOTONS TA VOIX, NOTRE FORCE!
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES & SOLIDAIRES FINANCES